

# DOMICILIATION POSTALE, JURIDIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Vous pouvez bénéficier des services de domiciliation de la CCI pour avoir un nom aux Pays-Bas et pour gérer vos tâches administratives (secrétariat, gestion du courrier...).

## PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Ne pas avoir d'adresse néerlandaise peut créer des freins pour certains clients et partenaires. Ainsi, la CCI France Pays-Bas propose des solutions appropriées selon vos besoins :

- ✦ **Domiciliation postale,**
  - Droit d'utilisation des coordonnées postales de la CCI France Pays-Bas sur les communications commerciales et de correspondance,
  - Réception, réexpédition ou conservation de votre courrier.
- ✦ **Domiciliation postale et juridique,**
  - Utilisation de notre adresse comme siège social de votre filiale ou succursale,
  - Droit d'utilisation des coordonnées postales de la CCI France Pays-Bas sur les communications commerciales et de correspondance,
  - Inscription au registre de la Chambre de Commerce et conseils par notre réseau de membres sur le choix de la forme juridique de votre implantation (BV, NV...),
  - Réception, réexpédition ou conservation de votre courrier.
- ✦ **Domiciliation téléphonique,**
  - Mise à disposition d'un numéro de téléphone néerlandais personnalisé,
  - Inscription de la société dans l'annuaire téléphonique,
  - Transfert d'appel vers la maison mère,

## TARIFS

- ✦ Frais d'ouverture : € 550,00 HT
- ✦ Frais mensuels fixes :
  - Domiciliation postale : € 175,00 HT
  - Domiciliation postale et juridique : € 300,00 HT
  - Domiciliation téléphonique : € 80,00 HT

## ET EN COMPLÉMENT

Cette prestation peut être couplée à d'autres services proposés par la CCI France Pays-Bas tels que :

- ✦ Service client trilingue externalisé,
- ✦ Commercial à temps partagé,
- ✦ Recrutement.

**VOS CONTACTS** : Herwin de Boer – h.deboer@cfcfci.nl – +31 (0)20 562 82 04  
Florian Carquillat – f.carquillat@cfcfci.nl – +31 (0)20 562 82 14